



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/024

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU GIRONDIN PETITE  
ENFANCE, FAMILLE, SANTÉ**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 36**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 18 février 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020**

**Le 25 février de l'année deux mille  
vingt à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. CLAVERIE
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
 Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/024

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU GIRONDIN PETITE  
ENFANCE, FAMILLE, SANTÉ**

**Vu** la délibération 2004/34 du 13 avril 2004 validant le projet de la commission « Enfance jeunesse» d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2009/183 du 8 décembre 2009 validant le projet de la commission « Enfance jeunesse» d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2018/43 du 20 mars 2018 validant le projet de la commission « Vie locale» d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2019/51 du 2 avril 2019 validant le projet de la commission « Vie locale» d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Vie locale » du 19 mars 2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La Communauté de communes adhère à l'action « Éveil Culturel et Petite Enfance » du Réseau Girondin Petite Enfance, Famille, Santé (R.G.P.E.) depuis 2004, afin de permettre aux professionnels de la petite enfance (0-6 ans) de la Communauté de communes et des communes de bénéficier des différents services de ce réseau.

Dans le cadre de cette Action Éveil Culturel et Petite Enfance, le R.G.P.E. organise des actions de formation (stage, séminaires et groupe de réflexion) et propose des Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes (E.C.L.I.) avec une mise à disposition des territoires, et des Animations culturelles (prêt de malles de livres, jeux, vidéos et comités de lecture).

Pour soutenir l'action du R.G.P.E. et permettre aux professionnels des services communautaires et communaux d'accéder à cette offre de services, il est proposé de renouveler l'adhésion à ce réseau qui s'élève à **cinq mille deux cent quatre vingt dix sept euros toutes taxes comprises** (5 297 € TTC) pour l'année 2020.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de reconduire l'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance (R.G.P.E),
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2020.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***